

aT/jC/cP

Délibération UPVD/CFVU 2022/28-06 n°03 du 28 juin 2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CFVU 2020/10-12 n°02 du 10 décembre 2020 portant sur l'élection de la Vice-Présidente de la commission « Formation et Vie Universitaire ».

La commission de la formation et de la vie universitaire, après avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ Charte des examens

Membres en exercice : 31

Membres présents ou représentés : 16

Membres autorisés à voter : 16

Suffrages valablement exprimés : 16

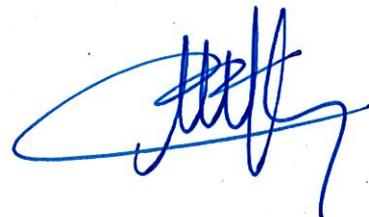
Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Perpignan, le 28 juin 2022

Par délégation, la Vice-Présidente Formation,



Annick TRUFFERT

P.J. : Charte des examens

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et le site internet de l'UPVD